

Union Départementale CGT de la Vienne

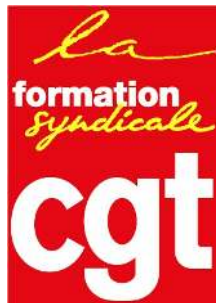
21 bis, rue Arsène Orillard

86000 POITIERS

Tel : 05 49 60 34 70

Port : 06 16 55 14 63

E-mail : ud86.cgt@orange.fr



GUIDE 2019 DE LA FORMATION SYNDICALE UD CGT 86

Édition du 21/01/2019
Document non tenu à jour



« C'est l'ignorance qui fait les résignés.
C'est assez dire que l'art doit faire des révoltés ».

Fernand Pelloutier

SOMMAIRE

Édito	5
Structuration de la formationv.....	6
La Formation syndicale générale	9
Formation d'accueil des nouveaux syndiqués	9
Niveau 1	10
Niveau 2	10
Stages d'accueil CARSAT	11
Booster l'activité de son syndicat	12
Futur retraité	12
Les stages confédéraux existants	13
Outiller pour le mandat	15
Délégué Syndical	16
CSSCT (Ex CHSCT), Prise de mandat et perfectionnement	17
Comité Social et Économique (Ex Eco-CE)	18
Conseiller du salarié	18
Prudis : Formation des conseillers Prud'hommes	19
NAO - Négociations Annuelles Obligatoires	20
Stage AGEFIPH	21
SE FORMER pour...Développer l'activité syndicale	22
Stage communication écrite	22
Stage médias	23
Renforcer la CGT, des principes et des actes	24
Les ICTAM dans la CGT	25
Elections professionnelles	26
Outil du trésorier (pour syndicats)	26
Porteurs de paroles.....	27
Initiation au droit.....	28

Stage « Mettre une gauche aux idées d'Extrême Droite ! ».....	28
Formation de Formateurs.....	28
IHS (Institut d'Histoire Sociale CGT de la Vienne)	29
INDECOSA (Information et Défense des Consommateurs Salariés)	30
CSD	31
Un responsable à la formation syndicale dans le syndicat, pour quoi faire ? ..	33
Règles de vie	33
Un stage à l'UD, combien ça coûte ?.....	35
La législation du droit à la formation syndicale.....	36
ANNEXES.....	30
Contacts	59
Remerciements	60

Cet ouvrage n'est pas tenu à jour,
le site Internet de l'UD CGT 86, oui :

<http://cgt-ud86.org/>



Le Cappuccino

RISTORANTE - PIZZERIA
VENTE À EMPORTER



CARTE DES PIZZAS
ET PÂTES À EMPORTER

DES PROMOTIONS TOUTE LA SEMAINE

2+1

MARDI & MERCREDI
2 PIZZAS 26 ACHETÉES
1 PIZZA 26 OFFERTE

20%

JEUDI
20% DE REMISE SUR
VOTRE COMMANDE

2+1

VENDREDI & SAMEDI
2 PIZZAS 33 ACHETÉES
1 PIZZA 26 OFFERTE

5 rue de l'Université - 86000 Poitiers

05.49.88.27.39

Du mardi au samedi
de 12h à 14h et 19h à 22h



Rejoignez-nous sur
Facebook/le.cappuccino.poitiers



Faites le plein... de formation !

L'année 2018 a été riche en activité, entre la mise en place des premières formations CSE, déclinaisons des lois travail et de leurs ordonnances. La formation syndicale s'est adaptée pour répondre au mieux aux besoins des syndiqués. Cette démarche ne doit pas nous éloigner de notre objectif premier : proposer une offre de formation permettant de se former tout au long de sa vie. C'est-à-dire, outiller les syndiqués pour le syndicat, pour exercer leurs mandats mais aussi pour eux-mêmes en leur apportant quelques clefs pour comprendre un peu mieux le monde actuel.

La formation syndicale est aussi un outil des syndicats, pour mettre en œuvre des formations d'accueil pour faire découvrir la CGT. La CGT quand on y goûte, on y retourne !

Pour finir, je remercie les formateurs, camarades militants, qui consacrent du temps et de l'énergie pour partager et échanger avec les syndiqués.

Jean-Nicolas WAECHTER

Responsable de la formation syndicale de l'UD CGT 86

« Quiconque néglige sa formation
se voue inéluctablement
à la stagnation ou au recul ».

Benoit Frachon

Structuration de la formation syndicale à ce jour

Outiller pour la responsabilité :

Renforcer la CGT, booster l'activité de son syndicat, outil du trésorier, formation de formateur....

Outiller pour le mandat :

Délégué syndical, CSE, CSSCT, CHSCT,

Outiller pour rester acteur toute sa vie syndicale :

Deuxième niveau, stage de branche, Agefiph, ...

Premier Niveau

Formation d'accueil

Stages d'accueil CARSAT 1er et deuxième niveau

Structuration de la formation syndicale à venir en 2020

Famille : outiller pour rester acteur toute sa vie syndicale :

IMPULSER la démarche de la CGT

Confédération

DEVELOPPER la CGT

PARTICIPER à la vie de la CGT

UL / UD
Semaine de branche
par la FD

Au syndicat

S'IMPLIQUER dans la CGT

DECOUVRIR la CGT

Module 1
en présentiel
(4 jours)

Module 2
en présentiel
(2 jours)

Module 3
en présentiel
(2 jours)

Module 4
en présentiel
(2 jours)

Module 5
en présentiel
(2 jours)

Module 1
en présentiel (5 jours)

Module 2
en présentiel (5 ou 2 et 3 jours)

Semaine fédérale
(3 à 5 jours)

Semaine de branche

Module 1 :
en présentiel (3 jours)

Module 2
en présentiel (2 jours)


Module 3
en présentiel (3 jours)

Une journée

Deux heures dans sont syndicat ou module en ligne de 30 minutes

Exemple de parcours de formation syndicale

Formation syndicale générale		Se former au mandat	Se former aux responsabilités
Formation d'accueil			
	Stage d'accueil « CARSAT » Salarié du privé		
1 ^{er} Niveau		CSE en vue des élections	
	Stage « Carsat » 2 ^{ème} niveau Salarié du privé	Stage communication écrite	
2 ^{ème} niveau			Outil du trésorier suite au congrès
	Booster son syndicat	CSSCT suite à prise de mandat	
Stages confédéraux			



À noter : en 2020, le parcours de formation syndicale sera amené à évoluer.

LA FORMATION SYNDICALE GÉNÉRALE

C'est une des familles de stages proposés par la CGT.

Ouverts à tous les syndiqués, ces stages ont vocation à équiper pour être acteurs de la bataille des idées, en connaissant mieux les fondamentaux de la CGT, ainsi que le fonctionnement du monde économique et social dans lequel nous évoluons.

Ces stages donnent accès à une culture générale syndicale indispensable au débat avec les salariés de l'entreprise et avec tous les citoyens hors de l'entreprise. La formation générale est essentielle pour tenir son mandat.

Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués (FANS)

Formation organisée par les syndicats, le champ professionnel, les Unions Locales ou l'UD.

Pour les nouveaux adhérents, pour les sympathisants de la CGT.

Objectif

Permettre à tout nouvel adhérent d'acquérir, dès son adhésion, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour participer à la vie de son syndicat.

Contenu

Approche des conceptions de la CGT d'aujourd'hui, du fonctionnement de ses structures, de son histoire... Les responsabilités, les organes de représentation du personnel.

Certains champs professionnels en proposent sur le département. Ces formations sont, pour l'essentiel, proposées dans les syndicats.

Si votre syndicat est en difficulté pour la mettre en œuvre, rapprochez-vous de l'UD CGT 86, on est prêt à vous aider pour en développer.

Il est possible aussi de vous aider à développer des formations de découverte de la CGT à des sympathisants.

Niveau 1

Durée : 5 jours

Formation organisée par l'UD, certaines sont délocalisées dans les UL

But :

Apporter à chaque syndiqué, ancien ou nouveau, des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son syndicat.

Objectif :

Décider et participer activement à la vie de son organisation, en commençant par son syndicat. Permet de lier sa pratique de mandat avec les revendications CGT.

Contenu :

La formation syndicale CGT, le salariat, les revendications, la société, l'histoire du syndicalisme, La CGT.

Niveau 2

2 stages de 5 jours sur deux années consécutives.

Formation organisée par l'UD, certains sont délocalisés dans les UL.

Suite logique du premier niveau pour les militants, indispensable pour les premiers militants du syndicat, un délai de 1 à 5 ans d'expérience syndicale après le 1er niveau est souhaitable.

1^{ère} partie - pré-requis : niveau 1

La CGT et la transformation du travail ; emploi et organisation du travail.

Le système capitaliste, sa crise, nos solutions.

Construire le rapport de force.

2^{ème} partie - pré-requis : niveau II 1^{ère} partie

- La mondialisation et clés d'analyse

- Les institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale

- Les institutions européennes et intervention syndicale

- L'emploi industriel, les services (privés), les services publics et construire les revendications dans le territoire.

Stages d'accueil CARSAT

Stage gratuit

Durée : 3 jours

Les 1^{ers} niveaux sont assurés par les Unions Locales.

Les 2^{èmes} niveaux sont assurés par l'Union Départementale.

Stage organisé et animé en partenariat avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et la Médecine du Travail de la Vienne.

Contenu :

Accidents du travail, maladies professionnelles.

La prévention des risques.

Aides financières de la CARSAT.

Lien avec les Instances Représentatives du Personnel.

Intervention de la Médecine du Travail.

Thèmes animés par la CGT :

1^{er} niveau CARSAT : découvrir la CGT, ses structures et son fonctionnement.

2^{ème} niveau CARSAT : protection sociale, fiches de paie.

Ce stage est gratuit grâce à une subvention de la CARSAT pour les salariés au régime général de la Sécurité Sociale. Merci de le signaler lors de votre inscription. Ce stage est néanmoins ouvert aux autres salariés.



Booster l'activité de son syndicat (qualité de vie syndicale)

Durée : 3 jours

But :

Donner les clefs pour faire fonctionner son syndicat de manière dynamique et démocratique.

Pour qui :

Secrétaire de syndicats, animateur de vie syndicale, membre du bureau impliqué dans la vie de son syndicat. Il faut impérativement être membre de la CE (Commission Exécutive) et/ou bureau de son syndicat ou structure pour s'inscrire à cette formation.

Contenu :

- Étude des difficultés du syndicat des stagiaires pour trouver ensemble des pistes d'actions.
- Apprendre à tenir une réunion de syndicat
- Organiser et faire vivre son activité syndicale
- Préparer un congrès.
- Susciter des adhésions
- La continuité syndicale

Futur retraité

Durée : 1 journée

But :

Faire découvrir aux futurs retraités le syndicalisme retraité et ses structures.

Pour qui :

Tout militant dont l'âge de la retraite approche.

Contenu :

Les structures du syndicalisme retraité.
La protection sociale et ses enjeux.

Les stages confédéraux existants

Les stages ci-dessous sont décrits en détail sur le site de la formation confédérale (<http://www.formationsyndicale.cgt.fr/>)

Vous ne pourrez pas vous y inscrire directement, il vous sera demandé de passer impérativement par l'UD pour l'inscription.

Action syndicale internationale
Actualité du droit
Administrateur OPCA
Agir pour l'égalité sans distinction
liée à l'orientation sexuelle ou
l'identité du genre
Agir pour les consommateurs
salariés
Alternatives aux critères de gestion
et de financement actuels des
entreprises publiques et privées
Animateur vie syndicale
Animation de collectif "privés
d'emploi"
Animer une action de formation
Assurance
Base et actualité du droit du travail
Bureau de Conciliation et
d'Orientation
CESER
Communication Web
Comprendre les déterminants de
l'entreprise et du management
Conduite de projets
Construire le management alternatif
au quotidien - Session 2
Construire une action de formation

Cycle Economique Session 1
Défenseur DLAJ
Dialogue social territorial
Dirigeants d'organisation
Discrimination
École du spectateur
Égalité professionnelle - Femme
cadre
Élaborer une action de formation
spécifique
Être responsable UGICT
Europe et action syndicale
Européens
Firmes multinationales
Formateurs - Durée du travail
Formation 1er dirigeant
Formation UCR
Harcèlement
Intervenir dans une action de
formation
La durée du travail
La preuve en matière prud'homale
Le langage au travail
Le mouvement syndical dans le
monde
Le travail au cœur de notre
démarche revendicative

Lecture des comptes des firmes multinationales
Les enjeux de la formation
Les enjeux de la formation professionnelle
Les incidents de procédure
Les incidents de procédure et d'instance
Les mesures d'instruction
Les pouvoirs de la formation de référé
Licenciement économique individuel
Logement
Lutte contre l'Extrême Droite
Négociation collective
Négocier l'égalité prof.
Pénibilité prévention fin de carrière
Perfectionnement des pratiques pédagogiques

Prospectives et territoires
Protection sociale
Recherche action: Evaluation
Rémunérations salaires
Représentant CGT des structures de gouvernance emploi - formation
Responsable formation syndicale module 1
Retraite
Santé et contrat de travail
Sensibilisation aux archives
Transport
Travail culture syndicalisme: développer la dimension culturelle de l'action syndicale à partir du travail
Travailleurs détachés
Travailleurs migrants

OUTILLER POUR LE MANDAT

Tout syndiqué peut être appelé à représenter et / ou à être présenté au nom du syndicat à une élection professionnelle. Toute prise de responsabilités se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqués qui occupent des mandats, qu'ils soient élus ou présentés par l'organisation syndicale dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : Délégué Syndical, CSE, CSSCT, Conseiller du Salarié, Conseiller Prud'hommes, administrateur des organismes de Sécurité Sociale...

"La structure de la CGT qui mandate un syndiqué doit veiller à ce que le syndiqué se forme" (Extrait de la Charte de l'Elu et Mandaté CGT).

Important : il n'y a que pour le financement des formations CSE et CSSCT qu'il faut être élu AVANT de suivre la formation, rien ne vous empêche d'inscrire des stagiaires en formation en vue des élections....

La démarche revendicative de la CGT :

1. CONTESTER
2. PROPOSER
3. REVENDIQUER
4. AGIR
5. NEGOCIER
6. CONSULTER
7. RECOMMENCER



*** Tout ça sans oublier de proposer l'adhésion !**

Délégué Syndical

Durée : 5 jours

Formation organisée par l'Union Départementale pour les Délégués syndicaux

Pré-requis : Niveau 1

Conseillé aussi à ceux qui accompagnent fréquemment les DS en négociations !

But :

Equiper les délégués syndicaux pour qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leurs missions.

Contenu :

- Rôle, mission et conception CGT du mandat de Délégué Syndical.
- Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de force avec les salariés.
- Le rapport de force dans la négociation pour obtenir de nouveaux droits.



CSSCT (ex-CHSCT), Prise de mandat et perfectionnement

Formation organisée par l'Union Départementale pour les élus CSSCT (voir note annexée) et intégralement pris en charge par l'employeur.

But :

Cette formation a pour but de donner aux nouveaux élus CSSCT les bases pour accomplir leurs missions dans l'intérêt des salariés et en conjugaison avec les orientations de la CGT.

Objectif :

Les participants seront capables de :

- Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention ;
- Assumer les principales tâches de l'élu au CSSCT.

Contenu :

- Les concepts de santé, travail, prévention en lien avec la démarche CGT ;
- Les institutions à disposition du CSSCT et leur rôle respectif ;
- L'accident du travail et la maladie professionnelle ;
- La santé des salariés, dans l'activité du CSSCT ;
- Les liens nécessaires entre l'activité revendicative du syndicat, l'action du CSSCT et les élus CGT.

Modalités pratiques :

Stage de 3 jours (entreprises de - de 300 salariés).

Stage de 5 jours (entreprises de + de 300 salariés).

Si vous n'avez pas l'habitude d'inscrire des stagiaires, appelez l'UD, on vous y aidera ; il y a en effet un modèle de courrier spécifique ainsi qu'un devis à envoyer à l'employeur.

Un module de perfectionnement de 5 jours est organisé aussi pour permettre une formation continue des militants mandatés CSSCT et CHSCT.

Il est ouvert aux salariés du public comme du privé.

Comité Social et Économique (CSE) (Ex Eco-CE)

Formation organisée par l'Union Départementale pour les élus CSE.

But :

Acquérir les savoirs et savoir-faire pour accomplir le mandat d'élu au Comité Social et Économique, en conjugaison avec la démarche CGT.

Contenu :

- Les droits, les moyens et le fonctionnement du CSE en lien avec l'activité syndicale ;
- Les prérogatives et attributions économiques du CSE;
- La comptabilité dans l'entreprise et l'intervention syndicale ;
- Les activités sociales, sportives et culturelles du CSE ;
- L'intervention syndicale sur la formation professionnelle continue pour tous les salariés.

Modalités pratiques :

5 jours + 1 journée à distance pour faire le point.

Un stage de 3 jours est proposé pour les entreprises de -50 salariés.

Si vous n'avez pas l'habitude d'inscrire des stagiaires, appelez l'UD on vous y aidera ; il y a en effet un modèle de courrier spécifique ainsi qu'un devis à envoyer à l'employeur.

Une journée est proposé pour les commissions des CSE de + de 300 salariés.

Conseiller du salarié (Stage Gratuit – Mandat de l'UD) **Stage gratuit**

Formation organisée par l'Union Départementale pour les Conseillers du Salarié ou futurs Conseillers.

But :

Préparer à l'exercice du mandat (3 ans) de Conseiller du Salarié.

Objectif :

Identifier les savoirs et savoir-faire syndicaux et juridiques à mettre en œuvre pour exercer le mandat en cohérence avec la conception CGT.

Contenu :

- Les missions et le statut du Conseiller du Salarié ;
- Le pré-entretien ;
- Le droit du licenciement ;
- La rupture conventionnelle ;
- L'entretien préalable au licenciement ;
- Organiser les suites de l'entretien préalable ;
- Notions juridiques et approche de la Prud'homie.

Prudis : Formation des Conseillers Prud'hommes **Stage gratuit** **(Stage Gratuit – Mandat de l'UD)**

Formation organisée par l'Union Départementale pour les Conseillers Prud'hommes.

Prérequis au mandat : avoir suivi le 1^{er} niveau de formation générale.

But :

Les Conseillers seront capables de faire les vérifications indispensables lors d'une audience au CPH concernant :

- Les critères, la nature, la forme, le contenu obligatoire pour un contrat de travail.
- De faire le lien avec les conventions et accords collectifs.

Contenu :

Le contrat de travail :

- Ses critères d'existence ;
- Sa nature, sa forme ;
- Son contenu ;
- Ses liens avec les conventions et accords collectifs.

NAO - Négociations Annuelles Obligatoires

Durée : 1 journée

Formation organisée par l'Union Départementale pour les Délégués syndicaux, militants d'entreprises participant aux négociations annuelles, élus du personnel.

But :

Acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les Négociations Annuelles Obligatoires, selon la démarche syndicale CGT.

Objectif :

Faciliter des convergences de préoccupations et d'actions afin de construire un projet d'actions qui permette d'aboutir à la signature d'un accord dans l'entreprise selon la démarche CGT.

Contenu :

- L'enjeu de la démarche de négociation pour la CGT ;
- L'approche de la négociation par les autres organisations syndicales et par le patronat ;
- Les thématiques des Négociations Annuelles Obligatoires ;
- La construction par chaque stagiaire d'un projet d'action.

Stage AGEFIPH

Stage gratuit

Durée : 3 jours

But :

S'informer, se former, se sensibiliser à la question du handicap.

Stage animé par un camarade en charge de ces questions à la Confédération.

Contenu :

- Atelier de mise en situation d'un maintien dans l'emploi suite à une inaptitude prononcée par la Médecine du Travail ;
- Stratégie syndicale Cgt ;
- Négociation collective et handicap ;
- Mise en situation pour écrire un projet d'un accord collectif en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Outils syndicaux et/ou juridiques.

Un deuxième niveau existe pour prolonger l'apport de connaissances.

Un forum est aussi organisé par l'UD ou différents intervenants seront présents.

Stage communication écrite

(Ex REDIGER UN TRACT)

Durée : 2 jours

Formation organisée par l'Union Départementale.

Pour les responsables des syndicats, militants amenés à faire de la communication.

Pré-requis :

Niveau 1 réalisé ou à venir.

Connaissances minimales des outils informatiques courants de traitement de texte

Objectifs :

- Appréhender l'importance et les enjeux de la communication ;
- Rédiger un tract, un communiqué de presse.

Contenu :

Différents modes de communication :

- Rédiger un tract ;
- Rédiger un communiqué de presse.
- Savoir faire parler des actions du syndicat dans les médias
- Savoir déjouer les pièges des médias

Si vous disposez d'un ordinateur portable, amenez-le !

Stage médias

Durée : 5 jours

Formation organisée par l'Union Départementale

Pré-requis :

Niveau 1.

Contenu :

Cet atelier a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir des outils pour :

- mieux appréhender le fonctionnement des médias
- capter l'attention des journalistes et du grand public
- appréhender la notion de montage
- déjouer les pièges de la communication audiovisuelle
- mieux se présenter et présenter son discours
- maîtriser les situations de stress lors de prises de paroles
- s'entraîner aux prises de parole radio



Renforcer la CGT, des principes et des actes

Tous les syndicats souhaitent se renforcer, avoir plus d'adhérents, ce stage est donc fait pour vous ! Nous visons essentiellement des camarades volontaires, sollicités par l'organisation pour assurer cette activité et disposant d'une expérience militante. Il est préférable d'avoir participé à la Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqué-e-s (F.A.N.S).

But :

Dans le cadre d'un projet de renforcement lancé par votre syndicat dans l'idée de se développer, les stagiaires seront, en fin de formation, en capacité de :

- soutenir avec les salariés un débat contradictoire sur la question de "l'adhésion à la CGT" en développant l'argumentation appropriée ;
- enclencher le processus d'accueil et de pérennisation des nouveaux adhérents.

Contenu :

"Renforcer la CGT, c'est possible !"

- Les raisons de se syndiquer à la CGT : repères d'analyse.
- Pourquoi se syndiquer ? Pourquoi se syndiquer à la CGT ?
- Quels sont les freins objectifs à la syndicalisation ?

"Des pistes pour dépasser ses difficultés".

Quels éléments de réponses apportons-nous aux questions qui nous sont posées ?

Modalités pratiques :

Durée : 4 jours (3 jours et 1 jour à distance).

Les ICTAM dans la CGT

Durée : 2 jours

Il n'est pas toujours facile d'aller au-devant des Ingénieurs, Cadres, Techniciens ou Agents de Maîtrise dans notre activité syndicale....

But :

Il s'agit de permettre à tous les adhérent(e)s de la CGT d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour que les Ictam s'organisent ou pour organiser une activité spécifique parmi les ingénieur(e)s, les cadres, les technicien(ne)s et les agents de maîtrise dans leur entreprise, leur territoire ou leur branche.

Contenu :

Contenu, débat et exercices pratiques pour s'emparer du sujet. Participation d'un camarade de la Confédération en charge de ce sujet.

- Qui sont les Ictam aujourd'hui ?
- A quels problèmes sont-ils confrontés ?
- Quelles sont leurs aspirations et revendications ?
- Le besoin d'un syndicalisme approprié, spécifique.
- L'organisation spécifique dans la CGT, le fonctionnement de l'UGICT.
- Les différents éléments de la vie syndicale UGICT au service de la démarche CGT : travail spécifique et convergences, affiliation et cotisation syndicale, démocratie syndicale, formation et informations spécifiques.

Pour qui ?

En direction des syndicats qui souhaitent développer une activité en direction de ce public, bien souvent laissé de côté, que l'on soit ICTAM ou pas.

Élections professionnelles

Durée : 2 jours

Pourquoi ce stage ?

De nombreuses bases se trouvent démunies au moment où sont organisées les élections professionnelles ou ne maîtrisent pas la totalité du processus électoral. C'est aussi l'occasion de travailler les protocoles CSE.

Avec la mesure de la représentativité basée sur les élections professionnelles, la CGT doit être à l'offensive dans les entreprises où elle est absente. Il y a nécessité de former un grand nombre de militants pour aller négocier les protocoles d'accord préélectoraux et inviter les salariés à s'organiser à la CGT et se présenter aux élections.

Prévoyez d'envoyer des stagiaires 6 mois à 1 an avant vos élections dans la mesure du possible pour pouvoir envisager un travail efficace.

Outil du trésorier (pour syndicats)

Durée : 2 jours

But :

Apprendre aux trésoriers à utiliser Cogétise et à exploiter l'outil.

Contenu :

- Saisie de la trésorerie de son syndicat dans Cogétise ;
- Comprendre les enjeux de la saisie de la comptabilité du syndicat ;
- Comprendre l'éventail des possibilités offertes par le logiciel.

Si vous ou votre syndicat dispose d'un ordinateur, apportez-le !

Porteurs de paroles

Beaucoup de syndicats nous font remarquer que les militants ne se sentent pas toujours à l'aise pour aller au-devant des autres. Ayant entendu cet appel, l'UD CGT 86 vous proposera des ateliers de formation syndicale « Porteurs de paroles ».

Contenu :

Comment mener une action sympathique et porteuse sur la voie publique ?

Méthodes de la SCOP Le Contrepied (Ex SCOP le Pavé).

L'UD vous garantit un moment qui vous surprendra, tant par son utilité que par son intensité.

Pour voir à quoi cela peut ressembler, une vidéo à voir ici :

http://www.lecontrepied.org/IMG/mp4/porteur_de_paroles-web.mp4



Si cela vous intéresse, transmettez vos coordonnées et nous vous avertirons.



Initiation au droit

Durée : 2 jours

Stage demandé par de nombreux syndicats pour s'orienter dans la jungle des textes et sources législatives.

But :

Comprendre les fondamentaux du droit du travail.

Comprendre le rôle des différents textes régissant le droit du travail.

Savoir comment orienter les salariés en difficulté.

Découvrir le travail d'aide et accompagnement réalisé par les accueils syndicaux dans les unions locales et les syndicats.

Stage « Mettre une gauche aux idées d'Extrême Droite ! »

Durée : 2 jours

Contenu :

· Identifier les similitudes et les différences des discours de l'Extrême Droite entre hier et aujourd'hui.

· Connaître les propos de l'Extrême Droite et pointer les sujets sur lesquels nous devons affiner notre argumentation syndicale.

· Travailler sur la posture individuelle, collective et unitaire à avoir face aux salariés, syndiqués, électeurs de l'Extrême Droite.

Formation de Formateurs

L'UD CGT 86 recherche des formateurs pour intervenir dans les formations dispensées par l'UD. Chaque formateur détermine le temps qu'il peut y consacrer. Cette formation peut aussi permettre aux syndicats de former les syndiqués, notamment sur des formations d'accueil.

Durée : 5 jours

Pré-requis : Niveau 1 de formation syndicale générale.

But :

Développer les capacités nécessaires à tous nos formateurs pour animer aisément un thème ou un stage avec une pédagogie favorisant la participation active des stagiaires.

Objectifs :

- Mettre en œuvre la démarche pédagogique CGT en harmonie avec sa démarche syndicale.
- Être équipé pour préparer, animer un thème ou une session de formation.

Contenu :

Les conditions favorables à l'apprentissage des adultes.

Apprendre à définir les objectifs de formation, à construire un plan de progression pédagogique, à préparer et animer un débat formateur, à réaliser l'évaluation d'un stage.

De plus, une formation continue des formateurs de l'UD aura lieu en début d'année.

IHS (Institut d'Histoire Sociale CGT de la Vienne)

Formation organisée par l'UD 86 et l'IHS 86 avec l'intervention d'une archiviste professionnelle.

Ce stage s'adresse aux membres du CA de l'IHS, aux secrétaires et membres des CE des syndicats de la Vienne, aux bénévoles et retraités CGT qui souhaitent participer à la collecte et l'archivage du mouvement social dans la Vienne.

But : permettre aux participants d'obtenir une méthodologie de classement et d'archivage dans les domaines tels que papiers, témoignages oraux, photos, numérique, afin de construire un fonds d'archives exploitable dans le temps.

Objectif : pouvoir conserver aujourd'hui ce qui écrira l'histoire demain, de participer à la sauvegarde du patrimoine de l'histoire sociale de la CGT et plus généralement du monde ouvrier. Il n'y a qu'un seul passé, mais pas qu'une seule mémoire.

Contenu : s'approprier la technique d'archivage.

Modalités : formation sur 2 jours à l'UD

INDECOSA (Information et Défense des Consommateurs Salariés)

Formations organisées par INDECOSA ou selon les thèmes, des intervenants extérieurs.

INDECOSA dispense des journées de formations qui s'adressent aux militants et aux futurs militants de l'association.

Les thèmes peuvent être larges et sont définis en cours d'année. En règle générale, ils portent sur :

Comment tenir une permanence, le consumérisme en général : les assurances, le surendettement, etc...

But : permettre aux militants et futurs militants d'acquérir les connaissances indispensables pour pouvoir se défendre et faire valoir ses intérêts et/ou être en mesure de tenir une permanence.

Objectif : élargir nos champs d'action en matière de défense des consommateurs.

Durée : 1 journée

Stage gratuit

STAGE GRATUIT – participation demandée pour le repas.

USD

Comme son nom l'indique, est l'Union des Syndicats de la Santé et de l'Action Sociale publique / privée, de notre département.

Elle est née de la volonté des syndicats du département d'avoir une représentation de notre fédération dans notre territoire.

L'USD du 86 est donc au service des syndicats pour fédérer, impulser et coordonner dans l'intérêt des salariés et des usagers.

L'USD déploie des formations sur le département.

Contact : Stephane FURET ; 06 25 81 08 13

CSD

Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics de la Vienne.

La CSD a pour mission d'insuffler l'activité syndicale pour alimenter le lien permanent avec la fédération et le département.

La CSD est le dispositif qui coordonne l'activité des syndicats sur un département, donc elle n'est pas une structure, mais bien un outil. Pour être efficace, elle doit organiser un véritable travail croisé en territoire.

Contact : Karine Guitton ; 06 04 03 57 89

JOURNÉES D'ÉTUDE OU DE DÉBAT

Atelier de désintoxication de la langue de bois

Durée : 1 journée

Présentation de la journée :

La novlangue a envahi nos vies. C'est ainsi que l'expression « partenaires sociaux » permet d'évacuer toute idée de conflit.

Si vous pensez qu'appeler des salariés « travailleurs » ou « collaborateurs » est anodin, vous pourriez avoir besoin de cette journée pour rédiger vos expressions et aborder la communication avec les salariés de manière différente.

Pour comprendre ce qu'est une conférence gesticulée et l'intérêt de se former à la langue de bois :

<https://youtu.be/Jjj2tzh3r7w>



CALENDRIER 2019

Les vendredis de la prévention

THEMATIQUES	DATE	INTERVENANTS	LIEU
Travail posté et de nuit	18 JANVIER 2019 (14h00 – 16h00)	Médecin du travail	
Bien-être au travail	25 JANVIER 2019 (14h00 – 16h00)	Direction et Médecin du Travail	
Bruit	15 FEVRIER 2019 (14h00 – 16h00)	AST et Infirmière Santé Travail	
Travail sur écran	15 MARS 2019 (14h00 – 16h00)	AST et Infirmière Santé Travail	
« Conférence gesticulée autour des risques psychosociaux »	5 AVRIL 2019 (14h00 – 16h00)	Groupe RPS et Psychologue du travail	
Risque chimique	12 AVRIL 2019 (14h00 – 16h00)	Conseillère en prévention	Fédération du bâtiment Salle Noël Auger 26 rue Salvador Allende 86000 POITIERS
Document Unique d'Évaluation des risques professionnels et plan d'actions de prévention	24 MAI 2019 (14h00 – 16h00)	Conseillers en prévention	
Risques Psycho Sociaux	7 JUIN 2019 (14h00 – 16h00)	Psychologue et Assistante Pole Ergo	
Travail et handicap	28 JUIN 2019 (14h00 – 16h00)	Médecin du Travail et Chargée actions sociales	
Usure professionnelle	13 SEPTEMBRE 2019 (14h00 – 16h00)	Chargée actions sociales et Infirmière Santé Travail et Technicienne	
Prévention suicide	4 OCTOBRE 2019 (14h00 – 16h00)	Psychologue et Assistante Pole Ergo	
Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	15 NOVEMBRE 2019 (14h00 – 16h00)	Ergonome et Technicienne	

Travail posté et de nuit
Comprendre pourquoi ces organisations du travail nécessitent une vigilance accrue pour la santé. Décrypter des troubles du sommeil, de la vigilance et recommandations.

Bien-être au travail
Bien-être, QVT (Qualité de Vie au Travail) : qu'en est il vraiment ?

Travail sur écran
Vous conseiller sur les différents paramètres à prendre en compte pour bien aménager votre poste de travail.

Risques psycho sociaux
Sensibiliser de manière ludique et interactive autour des RPS. Présenter les outils, méthodes et ressources existantes.

Risque chimique
Connaître les principales pathologies liées à une exposition à des agents ou produits chimiques. Pouvoir identifier les différents risques au poste de travail. Mettre en pratique les principes de prévention.

Prévention suicide
Sensibiliser sur la prévention du risque suicidaire dans les TPE/PME.

Bruit

Connaître les principaux problèmes de santé liés aux nuisances sonores. Pouvoir identifier les différents risques. Mettre en pratique les principes de prévention et répondre aux obligations réglementaires.

Travail et handicap
Regard et échanges sur le handicap en entreprise.

Document unique
Identifier les dangers et les risques. Evaluer et hiérarchiser les risques pour construire un plan d'actions de prévention. Outil et Méthode proposés

Troubles musculo-squelettiques
Aider à identifier les facteurs de risque qui nuisent à l'efficacité de l'entreprise. Quels modes d'action ?

Usure professionnelle
Préserver son capital santé. Agir sur les conditions de travail pour un maintien durable en emploi

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA VIENNE

S'inscrire auprès de Mme Angélique DEMONTEIL : ✉ sensibilisation@asstv86.fr ☎ 05.49.41.94.41.
(en précisant le nombre et l'identité des participants ainsi que l'activité de votre entreprise)
Pour tous renseignements complémentaires contacter Mme Sylvie MIREBEAU : ☎ 05.49.61.62.66.



UN RESPONSABLE À LA FORMATION SYNDICALE DANS LE SYNDICAT, POUR QUOI FAIRE ?

Tous les syndicats n'ont pas identifié une personne spécifiquement en charge de cette question. Cela permet pourtant de mettre le pied à l'étrier à un militant rigoureux pas forcément expérimenté, mais plein de bonne volonté.

Outre la responsabilité d'inscrire les copains en formation, il se doit de réfléchir avec le Bureau à un plan de formation pour favoriser une dynamique dans son syndicat. C'est dans cet esprit que nous vous demandons de nous envoyer vos plans de formations (même approximatifs) pour avoir une idée des besoins de formations avant le 15 janvier 2019.

Règle générale : pas plus de 3, voire 4, syndiqués d'un même syndicat dans un stage pour favoriser les échanges sauf dérogation du responsable à la formation syndicale.

Si vous n'avez pas l'habitude d'inscrire des stagiaires en formation, l'UD est aussi là pour ça !

RÈGLES DE VIE

La formation syndicale est un temps animé par des camarades qui s'investissent pour en faire un moment privilégié d'échanges entre syndiqués.

Afin de respecter le travail de chacun, nous vous demandons :

- De prendre vos disponibilités pour être ponctuels.
- De prévenir en cas d'empêchement.
- De ne pas vous absenter du stage, car suite à ces formations, l'UD CGT 86 éditera une attestation à remettre à votre employeur. Le don d'ubiquité étant assez rare, cela ferait désordre.

Nous vous demandons de prendre vos dispositions pour être présent durant TOUS le stage par respect pour les formateurs qui s'y investissent.

UN PEU DE PUB !

Pour ceux que ça intéresse, une boîte qu'on a découvert qui propose des ordinateurs adaptés à la vie militante. Pour un budget compris entre 200 et 400 € vous pouvez avoir un ordinateur d'occasion mais récent, en très bon état mais de gamme professionnelle qui tourne comme une horloge. Ce type d'ordinateur vaut plus de 1500€ neuf. On n'a pas d'actions chez eux mais nombre de militants en ont acheté à titre perso ou via leur syndicat.

Ça permet simplement de ne mettre que 300€ dans un ordinateur qui est plus costaud que les gammes vendus pour les particuliers et donc de mieux utiliser nos deniers.



Exemple de configuration

pour 260€ frais de port inclus :

LENOVO X230

Écran de 12"5, 8Go RAM

Un disque dur rapide de 128 Go SSD
pour faire tourner les logiciels

Un disque dur classique de 320 Go pour
le stockage.

Batterie, Chargeur, Windows 10, station,
sacoche

Clavier souris USB neuf Logitech offert



INFO26200

3 chemin des Troènes

26200 MONTELMAR

06.60.81.26.38

RCS Romans 822 098 364 SIRET: 82209836400018

NAF: 4741Z N° TVA INTRA FR70 822098365

<https://info26200.com/>

UN STAGE À L'UD, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Cas général	30€ par journée de stage
Cas particuliers	
CARSAT / AGEIPH	Pris en charge par les organismes
CSE	Pris en charge sur le budget de fonctionnement du CSE.
CSSCT	Pris en charge par l'employeur
Conseiller du salarié, prud'hommes	Pris en charge par l'UD
Stages pour les unions locales	Pris en charge par l'UD
Formation de formateurs	Pris en charge par l'UD
Journée d'étude, congrès, AG	Tarif spécifique selon le lieu et le format choisis
Formations d'une demi-journée (Sans restauration)	Pris en charge par l'UD

Notre règle d'or : aucun syndicat ne doit refuser une mise en stage pour des motifs budgétaires. Si votre structure éprouve des difficultés, contacter l'UD, on trouve TOUJOURS une solution.

Reste à charge des stagiaires les frais de transport, rapprochez-vous de votre syndicat, certains d'entre eux les prennent en charge.

Sur certains stages les frais annexes sont pris en charge soit par l'employeur (CHSCT), par le Comité d'Etablissement pour l'ECO-CE ou par l'UD (formateurs, conseiller du salarié, conseiller prud'homaux).

Vous voulez covoiturer ? Contacter l'UD pour savoir si un autre stagiaire fait le même trajet !

LA LÉGISLATION DU DROIT À LA FORMATION SYNDICALE

Le congé de formation économique, sociale et syndicale

L'ensemble des textes et modèles de courriers sont accessibles sur :



Le site de l'UD CGT 86
<http://www.cgt-ud86.org/>



Le site de la formation syndicale
<http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

Le congé de formation économique, sociale et syndicale

Droits et textes de base au 6 décembre 2016.

La plupart des salariés du public a le droit à 12 jours de formation syndicale, 18 jours pour le privé* servez-vous en !

** Pour les animateurs dans les actions de formation économique, sociale et syndicale et pour les personnes appelées à exercer des responsabilités syndicales selon la circulaire de la direction des relations du travail (Ministère du Travail...) n° 87/11 du 3 novembre 1987, il s'agit de tous les salariés exerçant une fonction d'animation de stages ou de ceux auxquels les organisations ont confié ou envisagent de confier une responsabilité.*

Depuis la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du travail permet maintenant de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une demi-journée minimum.

ANNEXES

Plan de formation 2019 de l'UD CGT 86	38
Quelques explications sur les temps forts de l'Union Départementale	40
Plan de formation 2019 du syndicat	41
Tutoriel pour inscrire des stagiaires en formation syndicale	42
Tarif particulier dans les parkings ce Poitiers	45
Comment s'inscrire dans une formation syndicale ?	46
Droit à la formation Membres du CSE	50
La formation "santé, sécurité et conditions de travail" (SSCT)	55

**Un jour il faudra qu'on
explique dans les livres
d'histoire cette période
où c'était la merde
partout et où on jouait
aux Pokemon**

PLAN DE FORMATION 2019 UD CGT 86 : VERSION 4 du 22/01/2019

4 au 8 février + 28 juin	Stage CSE N°1	UD CGT 86
11 au 15 février	1er niveau Poitiers	UD CGT 86
13 au 15 février	Stage AGEFIPH 2 ^{ème} (suite de décembre 2018)	CREPS
4 au 8 mars	2 ^{ème} niveau 2 ^{ème} semaine (suite de novembre 2018)	UD CGT 86
11 & 12 mars	Initiation au droit	UD CGT 86
14 et 15 mars	Sensibilisation à l'archivage (IHS)	UD CGT 86
18 & 19 mars	Préparer ses élections professionnelles	UD CGT 86
15 mars	Désintoxication à la langue de bois	UD CGT 86
28 & 29 mars	Rédiger un tract	UD CGT 86
1 au 3 avril	Stage d'accueil (CARSAT 1er niveau)	UD CGT 86
8 au 12 avril	CSSCT (Ex CHSCT)	UD CGT 86
29 & 30 avril	Mettre une gauche aux idées d'Extrême Droite	UD CGT 86
9 mai	La rupture conventionnelle collective	UD CGT 86
20 au 22 mai	Stage d'accueil CARSAT 2 ^{ème} niveau	UD CGT 86
27 au 29 mai + 8 novembre	Renforcer la CGT	UD CGT 86
4 & 5 juin	ICTAMS dans la CGT	UD CGT 86
3 au 7 juin	1er niveau Chatellerault	UL Chatellerault
Semaine de la formation au CREPS du 17 au 21 juin		
17 au 21 juin	1er niveau Formation de formateurs	CREPS
	2 ^{ème} niveau 1ère session	
	PRUDIS	
17 au 19 juin + 10 octobre 20 et 21 juin	CSE des entreprises de moins de 50 salariés (le 10 octobre se fera à l'UD CGT 86) Préparer ses élections professionnelles	
2 & 3 octobre	Préparer ses élections professionnelles	UD CGT 86
7 au 9 octobre	Stage d'accueil (CARSAT 1er niveau) Futur	Jaunay-Clan
11 octobre	Préparer les Négociations Annuelles Obligatoires	UD CGT 86
14 au 18 octobre	1er niveau (Chauvigny / Sud-Vienne)	Chauvigny ou Montmorillon
4 au 6 novembre	Stage AGEFIPH 1 ^{er} niveau	CREPS
7 novembre	Découvrir le syndicalisme retraité	UD CGT 86
12 au 14 novembre	Booster l'activité de son syndicat	UD CGT 86
15 novembre	Journée d'études pour les CSE de + de 300 salariés	UD CGT 86
18 au 22 novembre	Stage CSE N°2	UD CGT 86
25 au 27 novembre	Stage d'accueil CARSAT 2 ^{ème} niveau	UD CGT 86
2 au 4 décembre	Stage d'accueil (CARSAT 1er niveau) (Chauvigny / Sud-Vienne)	Chauvigny ou Montmorillon
9 au 11 décembre	Délégué syndical	UD CGT 86
12 & 13 décembre	Etre trésorier de son syndicat	UD CGT 86

Semaine de la formation au CREPS du 16 au 20 décembre		
16 au 20 décembre	1er niveau	CREPS
	CSSCT -CHSCT perfectionnement Public/privé	
	2 ^{ème} niveau 1ère session	
	PRUDIS	
	Initiation aux médias	

AUTRES DATES A RETENIR POUR 2019

5 avril	Conférence de territoire – Comité Général	L’atelier
16 mai	Forum sur le Handicap	CREPS
26 & 27 septembre	Congrès de l’UD (fera office d’AG de rentrée)	Chauvigny

DLAJ (Droits Libertés et Actions Juridiques)

2 mai 17 septembre	Journées d’études des Conseillers Prudhommes	UD CGT 86
2 mai 17 septembre	Journées d’études des Conseiller du Salarié	UD CGT 86
16 au 18 janvier	Conseiller du Salarié	UD CGT 86
20 mars 7 juin 1 ^{er} octobre	Journées d’études du pôle DLAJ	UD CGT 86
17 au 21 juin 16 au 20 décembre	Formation des Conseillers Prud’hommes	CREPS

Pour avoir le dernier plan de formation, scanner le QR code ci-dessous :



Sur le site de l’UD : <http://cgt-ud86.org/> vous trouverez :

- Le catalogue des formations
- Le plan de formation
- Les modèles de courriers.

Quelques explications sur les temps forts de l'Union Départementale

Le Comité Général comme l'Assemblée Générales sont des instances statutaires entre deux congrès.

Le Comité Général

Réunion prévue deux fois par an en général.

Article 12-1 des statuts:

Le Comité Général est composé :

- des membres du Collectif Exécutif
- des secrétaires des syndicats ou de leurs représentants
(1 à 2 camarades maxi par syndicat)
- de l'USR (Union Syndicale des Retraités)
- de la Commission Départementale UGICT
- des secrétaires des Unions Locales ou de leurs représentants

Les Assemblées Générales

L'UD prévoit en général une AG de rentrée d'autres peuvent être déclenchées si l'actualité le nécessite.

Tous les syndicats ont vocation à y être représenté **(maxi 3-4 par syndicats)**.

Le Congrès

Le congrès de l'UD est programmé en septembre 2019.

Le nombre de participants est défini par nos statuts :

1 délégué par syndicat + 1 délégué par tranche de 10 syndiqués selon le nombre de timbres réglés.

Pour ces différentes réunions nous vous demandons de vous inscrire avec un coupon réponse à nous retourner avec le chèque de participation.

Aucune inscription ne sera prise par mail/SMS/téléphone afin de ne pas avoir d'erreurs d'inscriptions, de simplifier l'accueil au congrès et accessoirement de nourrir tout le monde.

À remplir par le responsable à la formation du syndicat
pour **estimer** les besoins de formations

Plan de Formation 2019 du syndicat :

Coordonnées du responsable à la formation syndicale :

Nom : _____ Prénom : _____

Tel : __/__/__/__/__ Mail : _____@_____

Stage	Durée	Nombre de stagiaires

À retourner à PUD CGT 86 : formation@cgt-ud86.org

TUTORIEL POUR INSCRIRE DES STAGIAIRES EN FORMATION SYNDICALE

En préambule :

Cet outil permet de pré-remplir l'ensemble des documents administratifs et donc faire gagner du temps à tout le monde. Pour cela, il faut que les syndiqués soient dans Cogitiel. Les informations saisies dans Cogitiel seront collectées régulièrement, mais pas en direct. Si vous venez de saisir à l'instant un syndiqué dans Cogitiel, vous ne le retrouverez pas avant plusieurs jours dans l'outil. Nous avons simplement accès qu'aux syndiqués repris dans la base de l'UD ce qui peut poser problème pour certains syndicats nationaux ou basés dans un autre département. Attention, les coordonnées doivent être bien remplies pour pouvoir inscrire une personne.

Une convocation lui sera envoyée par la suite.

La laborieuse fiche d'inscription disparaît et ça c'est top !

Pour se connecter au site, il te faudra avoir les codes d'accès de ton syndicat à l'espace militant. Si tu ne les as pas, contacte l'UD.

1 se rendre sur le site de l'ud : <http://cgt-ud86.org/>

Cliquer sur le bouton : « se connecter » puis entrer l'adresse mail de connexion et le mot de passe.

2 cliquer sur « espace formation » puis sur « les formations »

Une fois connecté sur le site, tu accèdes au planning des formations via l'onglet "Les formations".

Les formations

Les inscriptions sont verrouillées automatiquement moins d'un mois à l'avance.

Dates	Libellé du stage	Lieu	Nb st.
14 au 18 Janvier	2ème niveau - partie 2 (suite septembre 2018)	UD CGT 86	2
14 Janvier	RENFORCER LA CGT (suite 2018)	UD CGT 86	0
16 au 18 Janvier	Conseiller du salarié	UD CGT 86	0
28 au 30 Janvier	Stage d'accueil (CARSAT 1er niveau)	Châtelleraut	0
4 au 8 Février	Stage CSE N°1	UD CGT 86	0/30
11 au 15 Février	1er niveau	UD CGT 86	2
13 au 15 Février	Stage Agefiph 2 ème niveau (suite de 2018)	CREPS	0
4 au 8 Mars	2ème niveau - partie 2 (suite novembre 2018)	UD CGT 86	1
11 au 12 Mars	Initiation au droit	UD CGT 86	0
15 Mars	Désintoxication à la langue de bois	UD CGT 86	0
18 au 19 Mars	Préparer ses élections professionnelles	UD CGT 86	0
28 au 29 Mars	Rédiger un tract	UD CGT 86	0
1 au 3 Avril	Stage d'accueil (CARSAT 1er niveau)	UD CGT 86	0
8 au 12 Avril	CSSCT (Ex CHSCT)	UD CGT 86	0
29 au 30 Avril	Mettre une gauche aux idées d'extrême droite	UD CGT 86	0
9 Mai	La rupture conventionnelle collective	UD CGT 86	0
16 Mai	Forum sur le Handicap (Gratuit)	CREPS	0/100
20 au 22 Mai	Stage Agefiph 2 ème niveau	UD CGT 86	0
27 au 29 Mai	Renforcer la CGT (1/2)	UD CGT 86	0
3 au 7 Juin	1er niveau (Châtelleraut)	Châtelleraut	0

En cliquant sur chaque formation, on accède à plus de détails.
C'est sur cette page qu'on peut pré-inscrire des personnes en formation.
Pour cela, clique sur le lien "Inscrire des personnes".

La liste des membres de ton syndicat apparaît en dessous.

« Retour aux formations

31 **Stage CSE N°1**
du 04/02/2019 au 08/02/2019
Stage CSE N°1

Mon syndicat - Inscription

LC (ex-Laser Contact)
[Inscrire des personnes](#)

Les inscrits
Aucun stagiaire.

LASER CONTACT FUTUROSCOPE
[Inscrire des personnes](#)

Les inscrits
Aucun stagiaire.

« Retour aux formations

Espace Militants v0.3 - UD CGT 86 - <http://cgt-ud86.org>
Site UD 86 - Espace militants - Espace formation

Tu coches les personnes et tu valides. Si le syndiqué n'apparaît pas, il faudra vérifier qu'il soit dans Cogitiel et le rentrer sur le site (dans l'onglet « mon syndicat » expliqué ci-dessous)

31 **Stage CSE N°1**
du 04/02/2019 au 08/02/2019
Stage CSE N°1

Mon syndicat - Inscription

LC (ex-Laser Contact)
[Inscrire des personnes](#)

- HEMON Julien
- MILLET Alexandre
- SINGARRAUD Astrid
- RAPEAU EMMANUELLE
- SAX SOPHIE
- GATARD MARIE
- DION CELINE
- COLTE ALEXANDRE
- TURPEAU MARIE
- COURTET GWENAEL
- BRUNET RODOLPHE
- GALMOT AMELIE
- MENARD OLIVIER

[Enregistrer](#)

Les inscrits
Aucun stagiaire.

Tu recevras un mail quand l'UD aura validé l'inscription, l'annotation à côté passera de « en attente » à « validé » et c'est fini !

Sur l'onglet : « Info et documents » tu retrouveras les documents utiles qui étaient déjà sur le site de l'UD :

- Modèles de courriers
- Catalogue formation
- Notes explicatives....

Sur l'onglet : « Mon syndicat »

Sur cette page, tu retrouves la liste des inscriptions que tu as faites pour les formations à venir. Dans cette partie, en cliquant sur le nom d'une personne, tu pourras retrouver l'historique (récent) des formations qu'elle a réalisées.

Plus bas, tu peux aussi gérer les membres de ton syndicat.

Tu peux ajouter des personnes et modifier leurs informations (exemple coordonnées), ce qui s'avère particulièrement utile s'ils ne sont pas encore dans la base de données du site de l'UD.



21 bis, rue Arsène
Orillard 86000 POITIERS
Tel : 05 49 60 34 70
E-mail :
ud86.cgt@orange.fr

Poitiers le 21 décembre 2017

TARIF PARTICULIER DANS LES PARKINGS DE POITIERS

Un certain nombre de militants ne sont pas au courant qu'il existe depuis longtemps des tarifs particuliers pour les parkings de Poitiers.

Pour les stationnements dans les parkings de Poitiers (hors Clos des Carmes) la mairie a mis en place un tarif spécifique de 4€ pour la journée. Une journée revient donc à 4€ sur présentation de la convocation au lieu de plus de 6€ sans cette tarification.

La personne présente au parking vous demandera la convocation, en cas d'absence de présence physique ,vous pouvez utiliser l'interphone pour obtenir ce tarif.

Ce tarif m'a été reconfirmé ce jour.

En caisse automatique il peut être fait un appel à l'interphone et que vous pouvez bénéficier du tarif « congrès », les caméras lors de l'appel permettent de bien voir les documents présentés.

Fraternellement

Extrait de la délibération du conseil municipal du 29 juin 2015

3-5 - Forfait Congrès

Afin de favoriser l'activité de congrès, séminaire, formation, ainsi que les manifestations sportives et culturelles il est proposé un forfait à tarif préférentiel, pour une journée, dans tous les parkings hors Clos des Carmes.

- du lundi au samedi : 4 €
- dimanche et jours fériés : 1 €

COMMENT S'INSCRIRE DANS UNE FORMATION SYNDICALE ?

TUTO ET EXPLICATIONS


DIFFERENTS DROITS ET COURRIERS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION :

Des accords collectifs plus avantageux que les textes en vigueur existent-peut-être dans votre champ professionnel, renseignez-vous auprès de votre syndicat ou de votre fédération. Nous encourageons les syndicats à négocier un accord sur la formation, l'UD CGT 86 peut vous y aider.


Salariés « de droit privé », c'est-à-dire autre que fonctionnaires : Commerce, Industrie, Pôle Emploi, etc...

 **Fiche : Salarié du secteur privé**

Fonctionnaires d'état : rattachés à un ministère par exemple : Education Nationale, Budget, Intérieur, Justice

 **Fiche : Agents de la fonction publique**

Agents de la fonction publique territoriale : rattachés à une collectivité territoriale par exemple : Commune, Département, Région

 **Fiche : Agents de la fonction publique**

Agents de la fonction publique hospitalière : rattachés à des établissements publics de santé ou sociaux ou médico-sociaux : hôpitaux, maisons de retraite, établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance, les établissements pour handicapés ou inadaptés

 **Fiche : Agents de la fonction publique**

Pour les salariés privés d'emploi ou intérimaires, des droits existent, contacter l'UD CGT 86 pour de plus amples informations.

SALARIE DU SECTEUR PRIVE

Formation dans le cadre d'un CFESS *

En cas d'accord collectif dans l'entreprise, n'oubliez pas de vous y référer !

Etapes à suivre :

1. Le responsable à la formation du syndicat s'enquiert des places disponibles dans le stage.
Règle générale : pas plus de 4 stagiaires d'un même syndicat sur un stage afin de favoriser les échanges interprofessionnels.
2. Le salarié dépose sa demande de congés auprès de son employeur.
3. En parallèle (et sans attendre l'accord de l'employeur), le syndicat envoie son inscription à l'UD CGT 86.
4. L'employeur autorise le congé
5. L'UD envoie une convocation au stagiaire ainsi que la facture au syndicat.
6. La formation se tient, l'UD remet une attestation au stagiaire. La facture sera transmise au stagiaire pour transmission au syndicat. Le montant du stage sera dû sauf impossibilité justifiée (arrêt maladie par exemple)
7. Le salarié remet l'attestation de présence à son employeur

* *CFESS : Congé de Formation Economique Sociale et Syndicales*

AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Formation dans le cadre d'un CFS *

En cas d'accord collectif, n'oubliez pas de vous y référer !

Si les textes régissant les droits des trois versants de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière) diffèrent, la procédure de demande est commune. Les courriers seront en revanche différents, vous les trouverez sur le site de la formation syndicale CGT : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/droit-formation/les-textes/texte-de-base>

Etapes à suivre :

1. Le responsable à la formation du syndicat s'enquiert des places disponibles dans le stage.
Règle générale: pas plus de 4 stagiaires d'un même syndicat sur un stage afin de favoriser les échanges interprofessionnels.
2. Le salarié dépose sa demande de congés auprès de son employeur.
3. En parallèle (et sans attendre l'accord de l'employeur), le syndicat envoie son inscription à l'UD CGT 86.
4. L'employeur autorise le congé (A défaut de réponse à la demande de congé au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, il est réputé accordé).
5. L'UD envoie une convocation au stagiaire ainsi que la facture au syndicat.
6. La formation se tient, l'UD remet une attestation au stagiaire. La facture sera transmise au stagiaire pour transmission au syndicat. Le montant du stage sera dû sauf impossibilité justifiée (arrêt maladie par exemple)
7. Le salarié remet l'attestation de présence à son employeur

* *CFS : Congé de Formation Syndicale*

DETAIL DES ETAPES DE LA PROCEDURE SECTEUR PRIVE

(Pour une inscription en formation syndicale dans le cadre d'un CFESS)

Code couleur sur ce que chacun doit faire :		
<i>Le salarié</i>	<i>L'employeur ou l'financeur</i>	<i>le Le syndicat du salarié</i>

Qui	Quoi	Délais	Documents requis
Le salarié à son employeur	Envoi de la demande de congé de formation	Plus d'un mois avant la date du début de la formation	Modèle de courrier sur le site confédéral de la formation signé ou mail avec accusé de réception adressé à l'employeur.
Le syndicat du salarié	Inscrit le stagiaire auprès de l'UD CGT 86		Inscription auprès de l'UD Modèle de courrier sur le site confédéral de la formation.
L'UD CGT 86	Confirmation de la réception de la demande d'inscription	Visible sur le site	Envoi un mail de confirmation d'inscription Envoi la convocation environ 2 semaines avant la tenue de la formation
L'employeur au salarié	Autorisation de congé	Une semaine après réception de la demande	Un écrit (sans réponse sous 8 jours, le code du travail considère que l'absence pour formation est acceptée par défaut)
Le syndicat du salarié à l'UDCGT 86	Facture du stage	Règlement	Le syndicat transmet le règlement à l'UD au plus tard pour le premier jour de tenue du stage.
Tenue de la session	Attestation de formation	Dernier jour de formation	Remise des attestations de présence par les animateurs aux stagiaires.
Le salarié à l'employeur	Remise de l'attestation de présence	Dès le retour de la formation	Attestation de présence

DETAIL DES ETAPES DE LA PROCEDURE SECTEUR PUBLIC

(Pour une inscription en formation syndicale dans le cadre d'un CFS *)

Code couleur sur ce que chacun doit faire :	
Le salarié	L'employeur ou le financeur
L'UD CGT 86	Le syndicat du salarié

Qui	Quoi	Délais	Documents requis
Le salarié à son employeur	Envoi de la demande de congé de formation	Plus d'un mois avant la date du début de la formation	Modèle de courrier sur le site confédéral de la formation signé ou mail avec accusé de réception adressé à l'employeur
Le syndicat du salarié	Inscrit le stagiaire auprès de l'UDCGT86	En parallèle de la demande d'autorisation d'absence faite à l'employeur	Inscription auprès de l'UD Modèle de courrier sur le site confédéral de la formation
L'UD CGT 86	Confirmation de la réception de la demande d'inscription	Visible sur le site	Envoi un mail de confirmation d'inscription Envoi la convocation environ 2 semaines avant la tenue de la formation
L'employeur au salarié	Autorisation de congé	Une semaine après réception de la demande	Un écrit (A défaut de réponse à la demande de congé au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, il est réputé accordé.)
Le syndicat du salarié à l'UDCGT 86	Facture du stage	règlement	Le syndicat transmet le règlement à l'UD au plus tard pour le premier jour de tenue du stage.
Tenue de la session	Attestation de formation	Dernier jour de formation	Remise des attestations de présence par les animateurs aux stagiaires.
Le salarié à l'employeur	Remise de l'attestation de présence	Dès le retour de la formation	Attestation de présence

* CFS : Congé de Formation Syndicales

Droit à la formation

Membres du CSE

Mis à jour le 22 août 2018

Les Membres du CSE ont droit à deux types de formation au mandat :

- La formation « prise de mandat » sur le rôle du CSE
- La formation « santé, sécurité et conditions de travail » : CSSCT

FORMATION « PRISE DE MANDAT » SUR LE RÔLE DU CSE

La formation « prise de mandat » des élu-e-s des Comités Sociaux et Economiques est indispensable dès la prise de mandat afin qu'ils-elles soient plus efficaces pour promouvoir et défendre les droits et les intérêts des salarié-e-s dans l'entreprise. La formation portera sur le rôle et les missions de l'élu-e, les prérogatives économiques, l'intervention des élu-e-s et l'articulation avec l'activité syndicale, la démarche syndicale.

La formation syndicale des élu.e.s au Comité Social et Economique est réglementée de manière spécifique tant pour l'autorisation d'absence, pour la rémunération que pour le financement des frais pédagogiques, des frais de séjour et des frais de transport. **La loi n'a pas prévu comme c'est déjà le cas actuellement, d'octroyer un budget de fonctionnement pour le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés.**

Article L. 2315-63:

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, **les membres titulaires** du Comité Social et Economique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11, d'un stage de formation économique **d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le Comité Social et Economique.** Cette formation **est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale** prévu aux articles L. 2145-5 et suivants.

Pour les élu.e.s suppléant.e.s:

Il n'est pas prévu dans le code du travail, de droit à la formation pour les élu.e.s suppléant.e.s.

Il y a besoin d'avoir une intervention du syndicat auprès de l'employeur.euse pour une prise en charge du congé de formation syndicale pour la formation économique au même titre que les membres titulaires. A cet effet le syndicat peut faire inscrire ce droit à la formation et l'acter dans la négociation des protocoles pré-électorales ou dans la négociation du droit syndical.

Concrètement on fait comment ?

- 1 Le syndicat regarde le nombre l'élus titulaires et suppléants à former et si la formation des suppléants est prise en charge dans le protocole électoral.
- 2 Le CSE regarde quel montant du budget de fonctionnement il peut consacrer à la formation des élus.
- 3 Le syndicat prend contact avec le responsable à la formation syndicale de l'UD pour définir le tarif appliqué et voir s'il reste des places. L'UD établit alors le devis avec les informations données par le syndicat.
- 4 Le futur stagiaire envoie sa demande de formation à l'employeur.
- 5 Le syndicat envoie les fiches d'inscription à l'UD.

COÛT DU STAGE :

Ces frais sont facturés par le pôle confédéral de la formation syndicale aux CSE (Article L. 2315-63). **Ils sont à affecter au budget de fonctionnement du CSE. (0.2 % de la masse salariale ou 0.22% pour les entreprises de plus de 2000 salariés).**

Afin de favoriser la formation d'un maximum d'élus.e.s au CSE et pour tenir compte de la dimension des entreprises, nous proposons que les tarifs soient discutés entre l'UD et le syndicat

Effectifs de l'entreprise	Forfait pédagogique journalier	Facture totale pour 1 stagiaire 5 jours et 5 repas
50 à 74 salarié.e.s	108.68 €	619.65 €
75 à 99 salarié.e.s	118.56 €	669.05 €
100 à 124 salarié.e.s	128.44 €	718.45 €
125 à 149 salarié.e.s	167.96 €	916.05 €
150 à 174 salarié.e.s	197.60 €	1064.25 €
175 à 199 salarié.e.s	237.12 €	1261.85 €
200 à 224 salarié.e.s	276.64 €	1459.45 €
225 à 250 salarié.e.s	306.28 €	1607.65 €
à partir de 250 salarié.e.s	355.68 €	1854.65 €

Les frais de transport sont facturés à hauteur du tarif de seconde classe SNCF.

De 1 à 16 km	0.27 € du kilomètre
De 17 à 32 km	0.23 € du kilomètre
De 33 à 64 km	0.21 € du kilomètre
De 65 à 109 km	0.18 € du kilomètre
De 110 à 149 km	0.17 € du kilomètre
De 150 à 199 km	0.17 € du kilomètre
De 200 à 300 km	0.15 € du kilomètre
De 301 à 499 km	0.14 € du kilomètre
De 500 à 799 km	0.12 € du kilomètre
De 800 à 9999 km	0.11 € du kilomètre

Une feuille excel est disponible sur simple demande à l'UD pour gagner du temps dans ce calcul.



feuille de calcul
déplacement CHSCT

La distance est le trajet le plus direct entre le siège de l'entreprise ou de l'établissement jusqu'au lieu de dispense de la formation.

Les frais de séjour sont facturés sur les bases suivantes :

Pour un stage en externat : 15.25 € par jour représentant le coût d'un repas de midi.

Pour un stage en internat : 15.25€ pour le repas du midi, 15.25€ pour le repas du soir et 60€ d'hébergement par nuit.

Les stagiaires sont remboursé.e.s des frais de transport par l'UD qui récupèrera son dû auprès du CSE via la Confédération.

Modèle de demande de congé de formation économique pour les élus au COMITE SOCIAL
ET ECONOMIQUE

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nom, prénom

Adresse

Madame la directrice / Monsieur le directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-63 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de devis pour la facturation des frais de formation économique
des élus au COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

UD CGT 86
21 bis rue Arsène Orillard
86000 POITIER
Tel : 05 49 60 34 70
E-mail : ud86.cgt@orange.fr

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité Social et
Economique
Nom de la société
Adresse
Code postal et ville

A....., le.....

**Devis pour la formation économique des membres du Comité Social et Economique
d'Entreprise ou Etablissement.**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2315-63 du code du travail, (Nom et prénom du/des salarié.e.s) a/ont demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres du comité social et économique Cette formation est organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé et se déroulera du (préciser les dates de début et de fin de stage) pendant _ jours.

Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-dessous Nous vous demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la mention « bon pour accord » par courrier postal à l'adresse suivante : UD CGT 86 21 bis rue Arsène Orillard 86000 POITIER

- FRAIS PEDAGOGIQUES : ___ €, x ___ jours x ___ stagiaire(s) = _____ €
- FRAIS DE SEJOUR :
 - REPAS MIDI 15,25 € 15.25 € X ___ repas = _____ €
 - REPAS SOIR 15.25 € 15.25 € X ___ repas = _____ €
 - HEBERGEMENT 60 € par nuit 60€ x ___ nuits = _____ €

TOTAL = _____ €

___ €, ___ euros x ___ jours x ___ stagiaire(s) = _____ €
- FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

_____ kms = _____ €

PRIX TOTAL : _____ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au : _____
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour L'UD CGT 86
Jean-Nicolas WAECHTER
Responsable de la formation syndicale

Ce courrier est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.

Date : ___ / ___ / 201__

Nom et Prénom du secrétaire du CSE : _____

Mention manuscrite « Bon pour accord » :

Signature :



Fiche de remboursement de frais ECO-CE / CHSCT / CSSCT

Nom :	
Prénom :	
Motif :	
Lieu de départ :	
Lieu d'arrivée :	

Distance sur le stage	Km	si voiture	Bareme kilometrique	Km retenus	€
De	1	à	16	0,27	
De	17	à	32	0,23	
De	33	à	64	0,21	
De	65	à	109	0,18	
De	110	à	199	0,17	
De	200	à	300	0,15	
De	301	à	499	0,14	
De	500	à	799	0,12	
Au dela de	800		2000	0,11	

Billets de train	
Péage	
Parking	
Total à rembourser	

Date :	
Remboursé le :	
Cheque	<input type="checkbox"/>
Virement	<input type="checkbox"/>

Signature du demandeur :

Signature du trésorier :

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS AINSI QUE LE RIB

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DE LA VIENNE
 Bourse du travail - 21 bis, rue Arsène Orillard - 86035 POITIERS
 Tel : 05 49 60 34 70 - Fax : 05 49 60 17 38 - E-mail : ud86.cgt@orange.fr

La formation « santé, sécurité et conditions de travail » : SSCT

La formation santé, sécurité et des conditions de travail des élu-e-s du Comité Social et Economique est indispensable dès la prise de mandat afin qu'ils-elles soient plus efficaces pour promouvoir et défendre les droits et les intérêts des salarié-e-s dans l'entreprise.

La formation santé, sécurité et des conditions de travail des élu-e-s au Comité Social et Economique est **réglementée de manière spécifique tant pour l'autorisation d'absence, pour la rémunération, que pour le financement des frais pédagogiques, des frais de séjour et des frais de transport.**

En application de cette réglementation,

- 1. Un droit à la formation santé, sécurité et des conditions de travail est acté pour les élu-e-s au Comité Social et Economique (titulaires et suppléants) (Article L. 2315-18 modifié par la loi de ratification n°2018-217 du 29 mars 2018 - art. 6 (V))**
- 2. La durée de ce droit des élu-e-s est de 5 jours minimum. Si une entreprise de moins de 300 salariés dispose d'une Commission SSCT, ce droit est de 3 jours minimum. L. 215-40. Il nous faut donc gagner ces Commissions dans toutes les entreprises avec un droit à la formation de 5 jours minimum.**
- 3. Il est renouvelable au-delà de l'exercice de ce mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.**
- 4. Le choix de l'organisme de formation est de la seule prérogative de l'élu-e.**
- 5. Le financement de la formation est à la charge de l'employeur.euse : il faut entendre par frais de formation, les frais pédagogiques, et les frais de séjour (repas et hébergement si internat), les frais de déplacements.**
- 6. Le salaire des membres du Comité Social et Economique lors de cette formation est à la charge de l'employeur. Ce droit n'est pas déduit du droit aux 12 jours de congé de formation économique sociale et syndicale.**

COÛT DU STAGE :

Il y a un maximum légal à la facturation des frais pédagogiques (Article R 4614-34). La CGT pratique ce tarif maximal comme bon nombre d'organismes de formation. Ce montant maximal correspond à 36 x le smic brut horaire, soit pour l'année 2018 $36 \times 9.88\text{€} = 355.68\text{€}$ par jour et par stagiaire.

Les frais pédagogiques ne se limitent pas à l'organisation locale de la session de formation des élu.e.s au CHSCT / CSSCT. La CGT mobilise non seulement des formateur.rice.s, des moyens administratifs pour la préparation et le déroulement des sessions de formations, mais aussi des moyens au moment de la conception des contenus et des outils pédagogiques.

Les frais de séjour sont facturés à hauteur de l'indemnité de mission fixée en application aux déplacements temporaires des fonctionnaires soit :

1. Pour un stage en externat : 15.25 € par jour représentant le coût d'un repas de midi.
2. Pour un stage en internat : 15.25€ pour le repas du midi, 15.25€ pour le repas du soir et 60€ d'hébergement par nuit.

Les frais de transport sont facturés à hauteur du tarif de seconde classe SNCF.

De 1 à 16 km	0.27 € du kilomètre
De 17 à 32 km	0.23 € du kilomètre
De 33 à 64 km	0.21 € du kilomètre
De 65 à 109 km	0.18 € du kilomètre
De 110 à 149 km	0.17 € du kilomètre
De 150 à 199 km	0.17 € du kilomètre
De 200 à 300 km	0.15€ du kilomètre
De 301 à 499 km	0.14 € du kilomètre
De 500 à 799 km	0.12 € du kilomètre
De 800 à 999 km	0.11 € du kilomètre

Une feuille excel est disponible sur simple demande à l'UD pour gagner du temps dans ce calcul.



feuille de calcul
déplacement CHSCT

La distance est le trajet le plus direct entre le siège de l'entreprise ou de l'établissement jusqu'au lieu de dispense de la formation.

Les frais de séjour sont facturés sur les bases suivantes :

Pour un stage en externat : 15.25 € par jour représentant le coût d'un repas de midi.

Pour un stage en internat : 15.25€ pour le repas du midi, 15.25€ pour le repas du soir et 60€ d'hébergement par nuit.

Les stagiaires sont remboursé.e.s des frais de transport par l'UD qui récupèrera son dû auprès de l'entreprise via la confédération.

1 Modèle de demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail pour les élu-e-s au Comité Social et Economique

Adressez l'original, à votre employeur-euse, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CHSCT (Union Départementale ou Fédération) qui transmettra une copie ainsi que la copie de votre attestation de présence dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

Nom, prénom

Adresse

Madame la Directrice/Monsieur le directeur
Société (nom)
(Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation santé, sécurité et des conditions de travail

Madame la Directrice/Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2315-16, L 2315-17, L 2315-18, R 2315-12, R 2315-20 et R 2315-21 je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant qu'élu-e au Comité Social et Economique

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu

du __/__/2018 au __/__/2018

à _____ pendant 5 jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage et le lieu de la formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

- FRAIS PEDAGOGIQUES : 355.68 € x 5 jours = 1778.40 €
 - FRAIS DE SEJOUR :
 - REPAS MIDI 15,25 € 15.25 € X __ repas = ___ €
 - REPAS SOIR 15.25 € 15.25 € X __ repas = ___ €
 - HEBERGEMENT 60 € par nuit 60€ x __ nuits = ___ €
- TOTAL= ___ €

- FRAIS DE TRANSPORT (si ils ne sont pas pris en charge par l'entreprise) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

_____ euros x _____ kms = _____ €

PRIX TOTAL : _____ €

Si il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : _____ et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur _____

et merci d'adresser le bon de commande à : UD CGT 86 21 bis, rue Arsène
Orillard 86000 POITIERS

Merci de préciser le code SIRET de l'entreprise : _____

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

MAGIE DE LA LOI DU 5/09/18

ILLUSTRATION

**+ 45,8%
de gain annuel**



où il convient de dépasser les apparences

Nous suivons l'ANI
en accordant
à chaque salarié
à temps plein 35H de CPF
au lieu des 24 précédentes



Mais nous monétisons
le CPF
à 14,28 euros
de l'heure ...



ainsi chaque année
le salarié à temps plein
obtiendra environ
500 euros



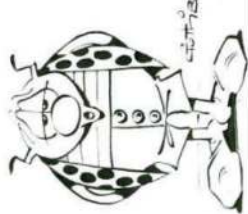
Aujourd'hui j'ai 24H
de CPF par an



avec lesquelles
je peux financer
une formation de
24x35 euros
en moyenne, soit
840 euros



La réforme
me donne 500 euros.
Je ne peux plus
financer ma formation.



J'ai perdu
40,5%
de capacité de
financement



ILLUSTRATION

Union Départementale CGT de la Vienne

Secrétaire générale : Catherine GIRAUD
21 bis rue Arsène Orillard—86000 Poitiers
Tel : 05.49.60.34.70
Secrétariat de l'UD : ud86.cgt@orange.fr
Site Internet : <http://www.cgt-ud86.org>

Union Locale CGT de Chauvigny

Secrétaire générale : Carole DELAGE
1 Rue du Moulin Saint-Léger - BP 48 - 86 300 Chauvigny
Tel : 05.49.46.46.92
ul.cgt.chauvigny@orange.fr

Union Locale CGT Poitiers-Futur

Secrétaire générale : Wafaa FORT
ulcgtpoitiers@gmail.com

POITIERS

21 bis rue Arsène Orillard
86000 Poitiers
Tel : 05.49.60.34.70

FUTUR

Zone artisanale de Chalembert
6 rue Blaise Pascal
86130 Jaunay Clan

Union Locale CGT Châtelleraut Nord-Vienne

Secrétaire général : Alain DELAVEAU

CHÂTELLERAULT

11 rue Cognet
86100 Châtelleraut
Tel : 05.49.21.15.39
ulcgt-Châtelleraut@wanadoo.fr

LOUDUN

4 allée des Lilas
Cité Grillemont Appart 2
86200 Loudun
Tel : 05.49.98.27.68
cgt.ulloudun@wanadoo.fr

Union Locale CGT Sud-Vienne

Secrétaire général : Sébastien ROUMET

CIVRAY

Hôtel de ville
86400 Civray
Tel : 05.49.87.41.57
ulcivraisienecgt@orange.fr

MONTMORILLON

36 Rue des Croix
86500 Montmorillon
Tel : 05 49 91 26 45
ulmontmorilloncgt@gmail.com

REMERCIEMENTS

La formation, c'est avant tout un travail d'équipe. Un grand merci à tous les copains de l'UD qui s'y investissent, tout particulièrement **Jocelyne**, la secrétaire administrative, et nos formidables formateurs :



VÉRONIQUE FRÉDÉRIC JEAN-PAUL
JOËL CÉDRIC
STEEVE SÉBASTIEN
PHILIPPE ALAIN CHRISTOPHE SOPHIA
THIERRY AMANDINE JULIEN CHRISTIAN
DOMINIQUE THYRIER
FRÉDÉRIQUE STÉPHANE NELSON EMMANUELLE
JEAN-NICOLAS MATTHIEU
FRANCK HÉLÈNE JEAN-BAPTISTE
JEAN-RAYMOND BRIGITTE ELODIE PASCAL
WAFIA CATHERINE SAMUEL WILFRIED
FLORENCE
JEAN-PIERRE